Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 31 mars 1934 N° 25.

# Line :-: et la Beauté

**PAR JEAN MAUCLÈRE**

On se mit en route aussitôt par le chemin des écoliers, qui est, à Provins plus que partout ailleurs, un chemin exquis, même quand l'automne a dénudé les frondaisons. Au passage, Line salua la maison des Chevaliers du Temple, qui porte fièrement à sa tourelle le soucy venir du commandeur Nicolas de Giromes, gouverneur de la ville et vainqueur des Anglais. Et les deux femmes arrivèrent à l'humble logis de Phémia.

C'était une de ces vieilles demeures que l'incurie de leurs possesseurs successifs et la pesanteur des âges inclinent peu à peu vers le taudis. Des fragments de dalles funéraires où se distinguaient encore les écus qui les blasonnaient, convraient mal un sol noirâtre; un chapiteau byzantin, mutilé par quelque marteau barbare, servait d'étagère. Une cheminée avait été percée, vaille que vaille, entre deux colonnettes graciles. L'ensemble était froid et sombre. En sortant du pauvre logis, Jacqueline, toute frémissante d'enthousiasme, s'écria :

— Ma cousine, quel décor !

Cousine Mathilde avait oublié une petite enveloppe sur un des berceaux de bois ; elle répondit en écho incomplet :

— Mon enfant, quelle misère !

Car l'une jugeait avec sa tête — et l'autre avec son cœur.

VI

Dans le mur formidable qui enserre Provins, se trouve, vers l'angle Nord-Est, une petite ouverture aux parements arrachés. Cette baie livrait passage à Line, dans la tourelle du Tron-se-Chat, quand il lui prenait fantaisie de gravouner cette partie des remparts. Grimpant le sentier escarpé qui fait face à la tourelle, elle arrivait au pied des hautes murailles du XIII^e siècle.

Les échauguettes sont vides, du haut desquelles les hommes de guerre en jaque de mailles épiaient l'approche de l'ennemi ; mais il existe toujours le ravin abrupt et rocheux creusé par les eaux que les orages font dévaler, bouillonnantes, du plateau : l'œuvre de l'homme est tombée dans la décrépitude, celle de la nature demeure jeune toujours.

Et les arbres aux fûts orgueilleux qui escaladent le glacis forment, en avancée sur le fond du rempart, un délicieux décor, bien digne des préférences que Line lui accordait.

La jeune artiste avait fait du cet endroit sa promenade de prédilection. La solitude du Tron-se-Chat était devenue pour elle quelque chose de certain, d'obligatoire en quelque sorte. Aussi ne put-elle retenir un geste de surprise indignée en trouvant un jour sa retraite favorite occupée par une inconnue.

Qui pouvait bien être cette intruse, assise là, sur une grosse pierre veloutée de mousse, et tranquille autant que si la place lui appartenait ? Elle était à peine jolie, avec ses cheveux noirs plantés un peu bas ; et si l'ovale de son visage était très régulier, son teint eût gagné à être plus éclatant ; mais il y avait de la grâce jeune dans la main qui tenait un livre ouvert, et du goût dans la toilette sobre. Même, le soleil l'enveloppait d'une douce bleudeur, découpait si nettement sa silhouette, que Line ouvrit son album, et, sans plus réfléchir, commença de croquer la liseuse.

Déjà le crayon courait sur le papier, quand la jeune artiste s'avisa qu'elle ferait assez cette figure si son modèle inconscient, levant les yeux inopinément, s'apercevait de l'indiscrétion dont il était l'objet. Mlle Tressan ferma son carnet et s'avança :

— Mademoiselle, demanda-t-elle avec le sourire qui la rendait irrésistible, me permettez-vous, bien que je n'aie pas eu l'avantage de vous être présentée, de vous demander une grande faveur ?

— Je ne vois pas en quoi il me serait possible de vous être agréable, répondit l'autre jeune fille en fermant son livre ; mais, si je puis vous être de quelque utilité, soyez assurée que j'y prendrai un réel plaisir.

L'inconnue regardait Line avec sympathie. Celle-ci reprit :

— Excusez-moi, je crois bien indiscrète : j'aurais voulu prendre un croquis... Vous êtes si bien posée devant ces vieux arbres... ce serait une aquarelle délicieuse !

— J'aurais mauvaise grâce à ne pas être très flattée. Je sais d'ailleurs qu'un artiste peut réaliser une œuvre charmante avec le plus simple des modèles.

— Mademoiselle, ne vous calomniez pas ; vous avez un profil !... Et votre nose était si gracieuse... pourrez-vous la retrouver ?

— Je lisais... comme ceci, je pense ?

— Oh ! c'est parfait !

Le crayon de Jacqueline se mit à voltiger : en même temps, poussée par la confiance qui soudain l'attirait vers cette inconnue au visage un peu grave, Line expliquait :

— Je suis à Provins depuis peu... depuis que j'ai perdu mon pauvre papa, cet été... au accident de mer..

— Oh ! c'est affreux ! Votre maman ?

— Je ne l'ai pas connue... Alors je dessine, vous le voyez, comme mon père me l'avait appris.

— Votre père, sans doute, dessinait aussi ? demanda la liseuse dont la sympathie déjà se faisait cordiale.

— Il était un grand artiste : Robert Tressan, vous connaissez probablement ?

Le nom chéri était doux aux lèvres de Line. Elle eut une illusion à s'entendre répondre :

— Robert Tressan ? N... eu. Dans nos provinces, on est à l'écart du mouvement artistique.

Il y eut un léger froid ; mais Jacqueline déclara :

— C'est pourquoi j'irai à Paris dès que les jours seront moins courts.

Puis, pour ramener la sérénité au visage de son modèle, elle continua, l'accent aimable :

— Votre livre semble intéressant.

— *La Peur de Vivre*, d'Henri Bordeaux. Délicieux, n'est-ce pas ?

A son tour, Line confessa son ignorance. Son interlocutrice reprit :

— Il me faut lire beaucoup, pour guider mes élèves ; je donne des leçons de littérature dans l'institution de la rue des Eglantines.

Line se présenta :

— Sans doute n'êtes-vous pas sans connaître ma cousine, qui m'offre l'hospitalité : Mlle Garraud.

— Parfaitement, dans la Ville-Basse. Quelle excellente personne ! Vous voudrez bien lui dire que Marie-Thérèse Lormier lui envoie ses respectueuses amitiés.

Jacqueline eut un cri étouffé, son crayon s'échappa de ses doigts :

— Oh ! M. Lormier... est de votre famille ?

— Evidemment, répondit Marie-Thérèse, surprise de l'émotion que manifestait sa nouvelle amie : c'est mon père.

— Je... j'ai été récemment en rapport avec lui.

— Je n'ai pas su... ce qui n'a rien d'extraordinaire.

Désireuse de ne pas laisser une impression défavorable à Mlle Lormier, Line conta son aventure de la salle des ventes. Marie-Thérèse fut gagnée par la franchise de cette confession. Quand, en même temps que le récit, le croquis se trouva terminé, les deux jeunes filles se quittèrent enchantées l'une de l'autre et se promettant de se revoir.

La famille Lormier, comme sa demeure du la place du Châtel, était solide et saine. Bonnes gens, contents de leur sort, ils étaient Provinois de père en fils, depuis le « temps des comtes », selon l'expression locale. Au demeurant, sans éclat particulier mais honorables, ils représentaient bien cette bourgeoisie laborieuse qui a édifié la France au travers des siècles. Le chef actuel de la famille, Joseph Lormier, avait fondé, lui premier, une agence de ventes et locations qui commençait à marcher du bon pied quand la guerre l'avait appelé à des préoccupations plus belliqueuses. Sa femme avait fait face à l'afflux des réfugiés. Et maintenant, tout Provins appréciait l'agence de la Ville-Haute, ainsi que son propriétaire l'avait tout bonnement dénommée.

Elle était sise sur cette place du Châtel qui présente au XX^e siècle un décor de vie médiévale unique en France, avec son puits féodal qu'entoure une cage de fer forgé, avec sa croix à la base gothique où s'affichaient jadis les édits des comtes et, en arrière-plan, la Tour de César, aïeule majestueuse et découlaire. Le tout enclos de maisons petites, aux oriflons saillants, aux toits pointus ; l'une d'elles, appuyée d'une épaule à ce qui subsiste du château de la Reine-Blanche, de l'autre à l'*Hôtellerie de la Coquille*, appartenait aux Lormier.

Nous y retrouvons ce soir le chef de famille que nous connaissons déjà : auprès de lui, sa femme Irma et sa seconde fille Henriette.

Celle-ci, encore un petit paquet comme le voulaient ses seize ans, était à l'habitude vive et gaie. Ce soir, elle se montrait assez inquiète ; pour la dixième fois elle exprimait que son aînée avait dû choir en bas des remparts, quand la porte s'ouvrit. En deux bonds la petite fut sur Marie-Thérèse qu'elle entraîna vers le bureau où M. Lormier commentait avec sa femme les nouvelles locales données par *La Brie*.

— Enfin ! grondait l'enfant rieuse, ce n'est pas malheureux ! Tu crois que tu me donnes le bon exemple ? Rentrer à la nuit close ! Papa cherchait déjà le récit de ta mort dans le journal. Ecoute !

L'espièle saisit la gazette au vol, et débita drôlement :

« On a découvert, dans les broussailles du Tron-au-Chat, le corps d'une jeune fille appartenant à la meilleure société de notre ville. L'infortunée avait quitté sa famille pour aller lire dans nos ruines où l'attendait un destin tragique... »

Tous rirent, heureux de se retrouver ensemble. Marie-Thérèse embrassa ses parents, puis expliqua, tandis que sa sœur la débarrassait de son manteau :

— J'ai fait une rencontre et trouvé peut-être une amie.

— Tu as mal ! s'exclama Henriette.

— Toi la première ! répondit Marie-Thérèse affectueusement.

— Présente-nous le personnage, demanda M. Lormier.

— Elle s'appelle Jacqueline Tressan. Et elle te connaît, papa.

— Moi ? Le nom ne me dit rien ; mais tant de monde me connaît !

Marie-Thérèse rapuela l'épisode de la vente. A mesure qu'elle parlait, le faos heurée de son père se rembrunissait.

— Ah ! oui ! fit-il, je me souviens. Elle voulait le beau vase du petit salon que je m'étais promis d'acheter pour l'anniversaire de maman : elle le poussait avec une insistance !... j'avais abandonné. Et puis, elle a été bien contente de me le refiler. Une écervelée, en somme.

— Papa, c'est une petite cousine de Mlle Garraud, qui l'a recueillie à la mort de son père.

— Et si grand était le prestige de tante Mathilde, malgré sa robe démodée et sa capote à dahlias, que M. Lormier bien vite se rualia, déclarant d'un air convaincu :

— Vraiment ? Alors c'est différent ! tout différent ! Nous te verrons avec plaisir entrer en relations avec mademoiselle Mlle Mathilde... n'est-ce pas, Irma ?

Car cet homme à l'imposante carrure ne décidait rien sans prendre l'avis de sa femme, petite personne qu'il eût renversée d'un revers de main.

VII

Cependant, Jacqueline était revenue fort animée dans la maison de la Ville-Basse. Avec sa fougue habituelle, qui emplit d'animation la petite salle à manger où Mlle Mathilde l'attendait, elle entre aussitôt dans le vif du sujet :

— Ma cousine, suis-je en retard ? Pardonnez-moi ! Imaginez-vous, j'ai trouvé une amie délicieuse... parfaite !

L'enthousiasme dont brûlait cet exorde fit sourire la vieille fille :

— Eh là ! Une amie, si vite ?... De mon temps... Qui est-ce ?

— Je ne vous le dirai pas ! déclara Line, mutine. Vous allez la reconnaître... je l'espère tout au moins !

Gaiement, elle tendit son carton.

— Vous avez déjà fait son portrait ? s'étonna tante Mathilde.

— C'est par là que nous avons commencé ! Lorsque je l'ai découverte, elle avait une pose si gracieuse que mon crayon est parti tout seul.

La jeune artiste approchait la lampe, coiffée d'un abat-jour de verte porcelaine. Mlle Garraud chaussa ses lunettes et prit le feuillet. Elle eut un cri :

— Mais c'est Marie-Thérèse Lormier !

— Je pensais bien que vous devriez la connaître. C'est agréable, ces petits pays : tout le monde est ami.

— Tout le monde... pas précisément ! Mais je suis liée d'amitié avec Mme Lormier, et je vous verrai très volontiers vous rapprocher de Marie-Thérèse. C'est vraiment une charmante enfant.

(*A suivre*).


## AVIS DE SOCIETES PUBLICATIONS

Etude de Me Amédée DUCHANDE Notaire, à Roubaix 9, rue du Maréchal-Foch.

I. — Suivant acte s.s.p. en date à Roubaix du 7 décembre 1933, enregistré, dont un original a été déposé au rang des minutes de Me Amédée-Louis-Marie-Joseph DUCHANDE, notaire à Roubaix, soussigné le 30 décembre 1933, la société anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW », siège social 5.000.000 de francs et ayant son siège à Roubaix, 152, Grande-Rue, a fait apport à la Société Anonyme « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES » Société Anonyme des Etablissements ALLART, ROUSSEAU et Cie (anciennement Léon ALLART et Cie), siège social 40.000.000 de francs et ayant son siège à Roubaix, 153, Grande-Rue, de l'ensemble des biens et droits mobiliers et immobiliers et créances de toute nature, sans aucune exception ni réserve, qui, au 1er septembre 1933, composaient la totalité de l'actif de la société apportante et tous ceux droits et droits existant au jour du 7 août 1933.

Cet apport a été fait sous diverses conditions et notamment sous réserve de ratification par une Assemblée Générale Extraordinaire des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW » et par la « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES ».

II. — Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 1933, dont copie certifiée a été déposée à Me DUCHANDE, soussigné, par l'acte du 30 décembre 1933 précité, une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW » a décidé de ratifier les conditions et modalités de l'acte sous seing privé en date du 7 décembre 1933, par lequel la société « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES » a été constituée, et, en conséquence, a approuvé le rapport du Commissaire aux comptes chargé de la vérification du bilan de la société au 31 août 1933, approuvé deux toutes ces modalités l'acte s.s.p. du 7 décembre 1933, passé, sous réserve de ratification, entre la « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES », Société Anonyme des Etablissements ALLART, ROUSSEAU et Cie, et la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW », visant la fusion desdites sociétés, et, en conséquence, a :

1° Décidé la dissolution anticipée de la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW » sans liquidation, le contrat de fusion par « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES » étant en même temps la ratification de la fusion ;

2° Nommé comme liquidateur de la Société, avec tous pouvoirs nécessaires pour réaliser effectivement, dans la plus courte délai, la fusion ci-dessus sur les bases du contrat intervenu, la faculté d'agir ensemble ou séparément :

Mr Josef ADAMOWICZ, avocat, et M. Ernest SALADIN, demeurant tous deux à Lodz (Pologne) ; et M. Albert-Edouard BOUCHET, demeurant à Marcq-en-Barœul.

III. — Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 1933, dont copie certifiée est demeurée annexée à l'acte de dépôt reçu par Me DUCHANDE, soussigné, le 20 décembre 1933, le Conseil d'administration de la « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES » a conféré aux pouvoirs à lui conférés par l'article 5 des statuts, 3e alinéa, a approuvé dans toutes ses parties et modalités l'acte s.s.p. du 7 décembre 1933, ci-dessus énoncé et a ratifié cet acte de fusion déjà ratifié par la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW ».

Et il a délégué tous pouvoirs et autorisations nécessaires à l'effet de réaliser effectivement, dans la plus court délai, la fusion des deux sociétés sur les bases des conventions intervenues dans l'acte de fusion précité, avec faculté pour eux d'agir ensemble ou séparément, à :

MM. Josef ADAMOWICZ avocat ; Ernest SALADIN et Gaston GYSELINCK, demeurant tous trois à Lodz (Pologne), et Albert-Edouard BOUCHET, demeurant à Marcq-en-Barœul.

De plus il a adopté la résolution suivante, littéralement transcrite :

« En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 1 des statuts, M. Salvan, le liquidateur de la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW » a décidé de porter le capital social de 40.000.000 de fr. à 40.025.000 fr., par la création de 50 actions de 500 fr., nominal chacune, entièrement libérées, jouissance courante 1er juillet 1933, qui seront attribuées à la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH », comme il est stipulé dans l'acte de fusion précité (au 8e paragraphe, alinéa c), dont toutes les dispositions ont été approuvées par la précédente résolution.

« Ces actions, qui porteront les n^os 80.001 à 80.050, seront assimilées, dès leur création, aux actions du capital précédemment émises et ne seront soumises à aucune restriction ou pacte de préférence, étant donné qu'elles sont attribuées en représentation d'apports faits par une société comptant déjà plus de deux ans d'existence.

« Par suite de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts, 1er alinéa, sera ainsi libellé :

« Le capital social est de 40.025.000 francs, divisé en 80.050 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées, dont 30.000 actions ont été amorties et remplacées par des actions de jouissance. »

Expéditions :

De l'acte de dépôt du 20 décembre 1933, avec, à la suite, la teneur de : 1° l'acte s.s.p. du 7 décembre 1933 ; 2° la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme des « Etablissements PIESCH DE TOMASZOW » du 20 décembre 1933 ; 3° la délibération du Conseil d'Administration de la « COMPAGNIE GENERALE des INDUSTRIES TEXTILES » du 20 décembre 1933.

De l'acte de dépôt du 27 mars 1934, avec, à la suite, la teneur de : 1° la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES » du 20 janvier 1934 ; 2° la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite Société du 13 mars 1934.

Ont été déposées le 30 mars 1934, à chacun des Greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix des cantons Est et Ouest de Roubaix.

Pour extrait et mention :
(Signé) A. DUCHANDE

Les actionnaires de la Société Anonyme du GRAND HOTEL DE ROUBAIX sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le Mardi 17 avril 1934, à trois heures et demie de relevée, au siège social à Roubaix, 20, rue de la Paix.

Ordre du jour :

I. - Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du 1er avril 1933 au 31 mars 1934.

II. - Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes.

III. - Nomination d'un Commissaire.

IV. - Questions diverses.

Pour avoir le droit de prendre part à cette Assemblée, les actionnaires devront déposer leurs titres au Crédit du Nord, 22, rue de la Gare, à Roubaix, ou à la Banque Régionale du Nord, 16, rue de la Paix, ou à la Banque Générale du Nord, 5, rue de Curoir ou à la Société Générale, 40, rue de la Gare, au plus tard le 14 avril. Le reçu délivré par ces établissements servira de carte d'entrée.

Les formules de pouvoir sont tenues à la disposition des actionnaires qui, en trouvant dans l'impossibilité d'assister à la réunion, désireraient se faire représenter.

Le Conseil d'Administration. 960694

Les actionnaires de la Société Anonyme du GRAND HOTEL DE ROUBAIX sont convoqués en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le Mardi 17 avril 1934, à trois heures et demie de relevée, au siège social à Roubaix, 20, rue de la Paix.

Ordre du jour :

I. - Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du 1er avril 1933 au 31 mars 1934.

II. - Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice.

III. - Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes.

IV. - Nomination d'un Administrateur.

V. - Nomination d'un Commissaire pour l'exercice 1934.

VI. - Autorisation aux Administrateurs de passer des marchés avec la Société en exécution de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

VII. - Questions diverses.

Situation présente de la Société ;

Examen des conditions actuelles d'exploitation ;

Mesures éventuelles à prendre ;

Pouvoirs à donner au Conseil d'Administration en vue d'un échange ou d'affectation de l'immeuble.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au Crédit du Nord, 22, rue de la Gare, à Roubaix, ou à la Banque Régionale du Nord, 16, rue de la Paix, ou à la Banque Générale du Nord, 5, rue de Curoir ou à la Société Générale, 40, rue de la Gare, au plus tard le 14 avril. Le reçu délivré par ces établissements servira de carte d'entrée.

Les formules de pouvoir sont tenues à disposition des actionnaires qui, en trouvant dans l'impossibilité d'assister à la réunion, désireraient se faire représenter.

Le Conseil d'Administration. 960696

Les actionnaires de la Société Anonyme des « Etablissements PIESCH » sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le Mardi 17 avril 1934, à trois heures et demie de relevée, au siège social à Roubaix, 20, rue de la Paix.

Ordre du jour :

1. - Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du 1er avril 1933 au 31 mars 1934.

2. - Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes.

3. - Nomination d'un Administrateur.

4. - Questions diverses.

Pour avoir le droit de prendre part à cette Assemblée, les actionnaires devront déposer leurs titres au Crédit du Nord, 22, rue de la Gare, à Roubaix, ou à la Banque Régionale du Nord, 16, rue de la Paix, ou à la Banque Générale du Nord, 5, rue de Curoir, ou à la Société Générale, 40, rue de la Gare, au plus tard le 14 avril. Le reçu délivré par ces établissements servira de carte d'entrée.

Les formules de pouvoir sont tenues à la disposition des actionnaires au siège social et dans les agences désignées.

Le Conseil d'Administration. 960694

*Société Anonyme des Glacières des Bouchers Réunis*

Siège social : 16, rue Jacquart, ROUBAIX. R. C. 5520

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le Mardi 3e an 1934, à six heures précises du soir, à Brocourt du Dynamo n° 6, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

Ordre du jour :

1° Vote sur l'exclusion de divers actionnaires.

2° Application des statuts.

Le Conseil d'Administration. 960792

**Commandites Prêts Associations**

**1 ou 2 Associés** demandés pour exploitation fabrique de tabac, article non cherchant pas la crise, frontière Hornesse-Gare. Ecr. P.P.W. Jl. 14547

**RECHERCHE**

personne avec capitaux pour gros négoce garanti. Adresse au bureau du journal. 960594

COMMANDITE **50.000 FRANCS** sont demandés par commerçant pour extension affaire sans risque. Intérêt et participation à débattre. Ecrire L.E.W. Journal 14508

**CONSULTEZ**

M. Eugène PATOUX, ex-principal clerc de notaire, 47, rue Constantine (Blanc Seau) Tr. (741. 950 to Roubaix) pour toutes ses affaires de famille, partages, successions, sociétés, contrats de mariage et autres, difficultés et arrangements ventes, ventes, locations, etc.

Tarif le plus réduit.

Renseigne sur tout gratuit absolue discrétion.

Capitaux disponibles pour prêts sur maisons et terrains.

Frais 2 à 3 % moins élevés qu'ailleurs 96659

**Prêts pour construire**

à Commerçants et Particuliers Vte LEPRODCIATTE 100 GIER, 106, rue Nationale Tourcoing 14764

NOS BUREAUX SONT FERMES LE DIMANCHE

**OU PASSER VOS VACANCES DE PAQUES ?**

Voulez-vous respirer l'AIR IODE — pendant quelques jours ? —

Voulez-vous passer agréablement vos Vacances ?

VENEZ A

**BRAY-DUNES**

*LA REINE DES PLAGES DU NORD*
*LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES*

Vous y trouverez :
BON AIR — SÉCURITÉ — DISTRACTIONS

VILLAS depuis 45.000 fr. meublées, acte en main
VENTE -- LOCATION — Renseignements à M. le DIRECTEUR de la Plage de BRAY-DUNES, Esplanade-Casino, Bray-Dunes. Téléphone 3.
— (*Abonnez-vous au Journal*). —

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Anciens Etablissements FRANÇOIS 19, rue des Lignes, ROUBAIX sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 19 avril 1934, à 11 heures 13, à PARIS, 130, Quai de Jemmapes.

Ordre du jour :

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport du Commissaire aux comptes.

Approbation du bilan, des comptes de l'exercice 1932-1933.

Nomination des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1933-1934.

Allocation des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1933-1934.

Autorisations à donner aux Administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Quitus à donner aux Administrateurs.

Questions diverses.

Le Conseil d'Administration. 960594

*Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité*

Société anonyme au capital de 4 millions de francs.

Siège social : rue d'Agnesseau, à PARIS.

R.C. Seine 45.027.

Messieurs les actionnaires de la Société sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26 avril 1934, à 14 h. 30, salle du Comité des Forges de France, 7, rue de Madrid, à Paris.

Ordre du jour :

1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1933 ;

2° Rapport des Commissaires des Comptes sur la même exercice ;

3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes et du Bilan arrêtés au 31 décembre 1933 ; quitus aux Administrateurs ; emploi des bénéfices ;

4° Compte-rendu spécial et autorisations donner aux administrateurs conformément à l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;

5° Nomination d'Administrateurs ;

6° Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leur rémunération ;

7° Questions diverses.

Conformément à l'art. 30 des Statuts, pourront seuls assister à cette Assemblée les actionnaires propriétaires de dix actions au moins ; toutefois, les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Mais, les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister à cette Assemblée doivent déposer leurs titres cinq jours au moins avant l'Assemblée, aux Etablissements désignés ci-dessous à leurs succursales :

Au siège social, 12, rue d'Anjou, à Paris ;

Banque Générale du Nord, à Roubaix ;

Banque Transatlantique, 17, Rd Haussmann, à Paris ;

Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris ;

Crédit du Nord, à Roubaix ;

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 4b, rue Cambon, Paris ;

Mr Vengeler et Cie, à Lyon ;

MM. R. Mangin, 8, rue de la Gare, à Roubaix ;

Union Financière de Crédit pour le Commerce et l'Industrie, 4, rue de l'Arrade, Paris.

Les actionnaires qui ne seront assister à cette Assemblée et désireraient s'y faire représenter par un autre actionnaire devront munir ce dernier d'un pouvoir régulier.

Des formules de pouvoir sont à cet effet tenues à la disposition des actionnaires au siège social et dans les agences désignées.

Le Conseil d'Administration. 960694

*Société Anonyme des Glacières des Bouchers Réunis*

Siège social : 16, rue Jacquart, ROUBAIX. R. C. 5520

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le Mardi 3e an 1934, à six heures précises du soir, à Brocourt du Dynamo n° 6, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

Ordre du jour :

1° Vote sur l'exclusion de divers actionnaires.

2° Application des statuts.

Le Conseil d'Administration. 960792

**Commandites Prêts Associations**

**1 ou 2 Associés** demandés pour exploitation fabrique de tabac, article non cherchant pas la crise, frontière Hornesse-Gare. Ecr. P.P.W. Jl. 14547

**RECHERCHE**

personne avec capitaux pour gros négoce garanti. Adresse au bureau du journal. 960594

COMMANDITE **50.000 FRANCS** sont demandés par commerçant pour extension affaire sans risque. Intérêt et participation à débattre. Ecrire L.E.W. Journal 14508

**CONSULTEZ**

M. Eugène PATOUX, ex-principal clerc de notaire, 47, rue Constantine (Blanc Seau) Tr. (741. 950 to Roubaix) pour toutes ses affaires de famille, partages, successions, sociétés, contrats de mariage et autres, difficultés et arrangements ventes, ventes, locations, etc.

Tarif le plus réduit.

Renseigne sur tout gratuit absolue discrétion.

Capitaux disponibles pour prêts sur maisons et terrains.

Frais 2 à 3 % moins élevés qu'ailleurs 96659

**Prêts pour construire**

à Commerçants et Particuliers Vte LEPRODCIATTE 100 GIER, 106, rue Nationale Tourcoing 14764

NOS BUREAUX SONT FERMES LE DIMANCHE

**CESSIONS**

**Victor COTTIGNIES**

Receveur de Lorem. Membre de la Chambre syndicale des Agents Immobiliers de France. Maison fondée en 1895. 98, Gde-Rue, Roubaix. (Téléph. 968.43).

Suivant acte s.s.p. en date du 24 mars 1934, enregistré à Roubaix le 29 mars 1934, folio 18, case 7, il appert que Madame Emile HAZEBROUCK née Marguerite JAMESON, actrice, par son mari, a cédé sa part à Léon DUMPULIN GUERDE, demeurant à Lille, rue de Wazemmes, 48, la fonds de commerce de débit de boissons qu'elle exploite à Roubaix, rue de Lille, 48. Opposition recevables en ses mains de fonds cédé et là, rue de Wazemmes, 9 Lille.

Etude de Me Devisme docteur en droit à Tourcoing, à Gruesenberger, commissaire-priseur, à Ta.

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me Jeanne Gruesenberger, commissaire-priseur, à Tourcoing, le 17 mars 1934, enregistré le même jour, à Tourcoing, A.J., f° 4, case 43, il a été adjugé à une personne dénommée dans ledit procès-verbal, le fonds de commerce de charbonnerie, situé à Tourcoing, 140, rue de Mons, actuellement exploité par les Albert Vanhoutte, actuellement en état de faillite.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la deuxième insertion, entre les mains de M. Devisme, syndic, 95, rue de Gand, à Tourcoing.

Pour première insertion :
Jeanne Gruesenberger 968

**Gustave BOSSUT**

Cessions. Tarif Fédération des Syndicats Commerciaux détaillants de Rx et cantons. 95, rue Régnier, Wattrelos, et 10, place de la Liberté, Rx

Première insertion

Par a.c.p. en date du 30 mars 1934, enregistré à Roubaix le 30 mars, f° 14, n° 2 A, Madame Marie ROLLAND cède et vend à une personne désignée dans l'acte, son fonds de commerce d'alimentation qu'elle exploitait à Roubaix, rue Jules-Guesde, 19. — Opposition dans les 10 jours de la 2e insertion, chez M. D. BOSSUT, 10, place de la Liberté, à Rx. 968

Etudes de Me BAYART, notaire à Roubaix, et de Me SUTILE, commissaire-priseur à Roubaix.

Deuxième insertion

Aux termes d'un procès-verbal dressé par Me SUTILE, le 7 mars 1934, enregistré à Roubaix (A.J.), le 15 mars 1934, folio 96, case 14, il a été adjugé à M. et Mme VANOOST HUYGE, le fonds de commerce de café-garage, sis à Roubaix, 111 et 113, rue de Cartigny, ci-devant exploité par M. Emile BERGER.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude de Me BELOMMEZ, agréé, 41, rue du Pread-Chemin, à Roubaix, dans les 10 jours de la présente insertion.

« Journal de Roubaix » du 30 mars 1934.

« Bulletin Officiel » du 31 mars 1934. 943

**Estaminet à Céder**

libre de toute fournisseurs, cause maladie. Brasserie cruche. Ecr. T.W.W Journal. 68446d

**ESTAMINET**

face nombreuses usines, installation moderne, 30 à 35 ouvriers. Rue de Paris, 84, Tourcoing. Agences s'abstenir. 63421d

**CEDE URGENT**

Commerce de demi (tissus), bon rapport prouvé, rue très passante. Loyer 60 fr. Bas prix. 47, rue Chevreul, Croix, Epeule.

**Avant d'Acheter**

ne fonds, faites-le expertiser à peu de frais. Sonnet, exp.-compt 36, rue du Dernier, Wattrelos.

**CAFE A CEDER**

S'adresser « Au Clocher » 41, rue de la Marlière, Tg 68446d

**L'Ébénisterie d'Art**

de La Madeleine-lez-Lille **G. POISSON**

reconstitue à la FOIRE DE LILLE sa dernière exposition de Paris qui a obtenu un immense succès et les félicitations de M. Albert LEBRUN, Président de la République

CAUSE SANTÉ

**Alimentat. Générale**

quartier populeux Rx. 450 fr. par jour prouvés, peut plus, petit loyer, grand logement, beau matériel. 95.000 fr avec 40.000 fr. comptant. Ecr. init. Y.X.X. au journal. 14714d

**AMEUBLEMENT**

Couvrirait à tapisser en peinture. Cause santé. Cédant propriétaire. Adresse au bureau du journal. 62862

**A CEDER**

Lingerie, mercerie, bonneterie. 229, r. J.-Jaurès, Croix-Blanche. 14779

**A CEDER**

Bonne maison Alimentation, Bière, Vins, Liqueurs ; libre de tout, grande Rentes, petit loyer. Avec 19.000 fr. comptant sur 28.000. Adresse au journal 14672d

**POUR ARTISAN**

Estaminet avec garage, atelier, cour, très bien situé, loyer plaisant fois couvert, à céder départ forcé. S'adr. 45, rue Saint-Joseph, Roubaix. 14763d

**Occasion à saisir**

Je cède mon Café avec 7 chambres, utilisée, à 5 minutes de la mer, possibilité de faire restaurant, garage, pompe à essence et réparations. Vente d'articles de vélos, prend, cause double emploi. Ecr. M.W.C.O. journal. 68674

**Droguerie à Céder**

cause santé, deux quartier estimation, Rd Roubaix-Lille. Gros chiffre et progression. Beau local et logement libre. Chauffage central. Ecrire sous initiales O.D.L. au journal. 813 d

**MENIN**

Beau Café à céder, cause de santé. 43, rue Dehaene. Pd

**BEAU CAFE**

Sup. emplacement, libre de tout, 2 billards, téléph., 4 chambres, entrée part. et 2e commerce de rapport. 80.000 avec 10.000 fr. comptant. Ecr R.R.W journal. 14496

**Clientèle de Lait**

désirant à Tg, vente journalière 150 litres, à céder, gros intérêt. Occasion à saisir 12.000 francs.

A. CRESSIER Tourcoing, 81, rue Winoc-Chocqueel. 8

**Cède Cause Mariage**

Magasin de chaussures avec atelier de réparation, rue très commerçante, grand magasin, bail, petit loyer. Ecrire sous initiales C.O.W. au journal. 147766

**Beau Pas-de-Porte**

à céder, centre de Roubaix, cause à tout commerce. Ecrire X.C.V. au journal. 96616

**LOCATAIRES?**

Pourquoi payer toute votre vie un loyer, quand vous pouvez devenir IMMÉDIATEMENT propriétaire de votre maison, en payant des mensualités très raisonnables.

Nous construisons selon vos goûts, avec le maximum de confort, pour le minimum de prix.

Voyez sans tarder le

**NORD IMMOBILIER**

à ROUBAIX, 122, Grande-Rue
à TOURCOING, 12, Rue Carnot
à LILLE, 115, Rue de Paris

qui vous montrera le type de maison familiale.

Six pièces pour *30.000 francs*

NOS SERVICES D'ARCHITECTURE SE CHARGENT DE TOUS PROJETS RENSEIGNEMENTS GRATIS

**LE FOYER FRANÇAIS**

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ÉPARGNE

Entreprise privée régie par la Loi du 5 Juillet 1912

SIÈGE SOCIAL : 76, Rue Bonaparte, 76 — PARIS

Informe ses adhérents que sa Succursale de Lille et son Agence de Roubaix sont transférées en son Immeuble 1, Place Jacquart, à LILLE.

Ses services réorganisés sont en mesure d'étudier gratuitement et immédiatement toutes les demandes de prêts pour construire ou acheter des immeubles de toute importance. 57218

**AU RENARD BLANC**

21, Rue de Tournai COURTRAI